

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 142

16 janvier 2014

SOMMAIRE

Apollo Synergie (Lux) Holding S.à r.l.	6815	MF Venice S.à r.l.	6805
Arminius A-Tranche (Luxembourg) S.à r.l.	6770	Müller Trade AG	6795
Autolux	6815	Northwest S.à r.l.	6795
Avelec S.à r.l.	6816	Oryx Consulting S.A.	6813
Barentz Ravago Chemical Specialist S.A.	6791	Otto Finance Luxembourg A.G.	6813
.....	6791	Oxily's'Coiff Luxembourg S.à r.l.	6779
Café de la Place Bissen S.à r.l.	6808	PEF V Information Technology S.à.r.l. ...	6779
Core Holding S.A.	6789	Pischum S.à r.l.	6779
Coton Luxembourg S.A.	6812	Reflex Investment S.à r.l.	6810
D Ebco S.à r.l.	6791	RGC Prop Co. C S.à r.l.	6808
Digital Productions S.à r.l.	6807	RH Paris 1 S.à.r.l.	6781
Dlux Holdco S.à r.l.	6808	S.A. Grand Garage Olivier ORIGER	6794
ECommerce Taxi Bangladesh S.C.Sp.	6813	Sheep & C° S.à r.l.	6811
EFEX S.A.	6790	SK Property	6808
Euro-Top S.A.	6780	SODEVIBOIS, Société de Gestion de Pa-	
Fabri S.à r.l.	6789	trimoine Familial, SPF	6815
Fastedg	6789	TeamSystem Integral Investors	6809
Fastedg	6789	Téléphone Services S.à r.l.	6809
Foncière CG & Associés S.A.	6790	Tournai S.à r.l.	6811
KED Resources Luxembourg 3 S.à r.l.	6804	Tricol S.A.	6815
Kybera Pharma S.à r.l.	6780	Tungsten S.à r.l.	6816
Licinio e Ceu S.à r.l.	6790	Useful Production S.A.	6809
Low Energy Consulting, S.à r.l.	6810	Varian Semiconductor Equipment Asso-	
LPIInvest	6790	ciates Luxembourg S.à r.l.	6816
Luxfiscalia S.à.r.l.	6780	White Fairy Holding S.A.	6780
Mercure & Benz S.A.	6795	Willis Lux Holdings 2 S.à r.l.	6796
Mercure & Benz S.A.	6796	ZAI Capital Group S.A.	6782

Arminius A-Tranche (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 182.218.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of the month of September.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARMINIUS PROPERTY (JERSEY) LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94768, having its registered office at No. 20 Commercial Buildings, St Helier, Jersey JE2 3NB (hereafter, the “Shareholder”),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal dated 26 September 2013, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée (the “Company”) which it declared to establish.

Chapter 1. Form, Corporate denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the “Company”), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter, the “Articles”).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, loans, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures and any type of debt or equity securities such as (but not limited to) preferred equity certificates, such securities being convertible or not.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or to third parties, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporate name of the Company is “Arminius A-Tranche (Luxembourg) S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder (s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

Chapter 2. Capital, Shares

Art. 6. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one Euro (EUR 1) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Chapter 3. Managers, Statutory auditors

Art. 10. The Company is managed by one (1) or two (2) manager(s), acting jointly. If three (3) or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold their office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The board of managers (if any) may elect a chairman among its members. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary (if any). Ex-tracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

Art. 11. The manager(s) or the board of managers, as the case may be assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company. Any such manager(s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

Art. 12. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter 4. General meeting of shareholders

Art. 14. The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders, which must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 April at 2.15 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad (but outside of Germany) if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), alternatively, by the statutory auditor(s) (if any) or, more alternatively, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 18. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 19. Any general meeting of shareholders shall be presided over by a chair-man or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 20. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 21. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one (1) manager has been appointed.

Chapter 5. Financial year, financial statements, distribution of profits

Art. 22. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, save for the first financial year which shall start on the date of this deed and shall end on the thirty-first of December two thousand fourteen.

Art. 23. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Chapter 6. Liquidation, final provisions

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 26. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR twelve thousand five hundred) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly-convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons have been elected as Managers for an indefinite period:

a) Mr Olivier Dorier, professionally residing at L6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and,

b) Mr Herman Schommarz, professionally residing at L6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ARMINIUS PROPERTY (JERSEY) LIMITED, une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit de Jersey, îles de la Manche, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94768, et ayant son siège social à No. 20 Commercial Buildings, St Helier, Jersey JE2 3NB (ci-après, l'«Associé»),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée 26 septembre 2013, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer (la «Société») et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la “Société”), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la “Loi”), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les “Statuts”).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu’auprès d’autres entités commerciales, l’acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l’aliénation par vente, échange ou autrement de parts sociales, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers, prêts et la possession, l’administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d’autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg au à l’étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l’émission d’obligations et autres titres de créance ou de capital de toute nature y inclus, mais sans limitation, des preferred equity certificates convertibles ou non.

D’une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement) ou à des tiers, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu’elle jugera utile à l’accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d’application de son objet, afin de faciliter l’accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l’immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination “Arminius A-Tranche (Luxembourg) S.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l’activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l’étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n’auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

Chapitre 2. Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d’un euro (EUR 1) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d’émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d’émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L’avoir de ce compte de prime d’émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu’avec l’accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Chapitre 3. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. La Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement. Si trois (3) ou plus de trois gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou télécopie. Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

Une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de la signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le ou les gérant(s) ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 12. Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Art. 13. Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre 4. Assemblée générale des associés

Art. 14. Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra le 25 avril à 14.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. . Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger (mais à l'extérieur de l'Allemagne) chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

Art. 17. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 18. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

Art. 19. Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 20. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 21. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un gérant aura été nommé.

Chapitre 5. Année sociale, comptes, distributions de profits

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 23. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 24. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Chapitre 6. Liquidation, Dispositions finales

Art. 25. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Art. 26. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

b) Monsieur Herman Schommarz, demeurant professionnellement à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante pré-mentionnée, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45757. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170613/510.

(130208160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Pischum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1813 Howald, 4, place de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 143.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PISCHUM S.à r.l.

Référence de publication: 2013178167/10.

(130217229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Oxilys'Coiff Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 3, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 159.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OXILYS'COIFF Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013178114/10.

(130217231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

PEF V Information Technology S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178161/10.

(130217071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Euro-Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents.
R.C.S. Luxembourg B 76.089.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 décembre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme EURO-TOP S.A., (B 76089) avec siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, de fait inconnue à cette adresse,

Pour extrait conforme
Me Réguia AMIALI
Le liquidateur
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2013179382/16.

(130218838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 89.208.

19.11.2013 L130195982

Déposé le 19/11/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

L'extrait rectificatif remplacera la précédente version déposée.

RECTIFICATIF*Extrait*

La Société prend acte qu'une erreur a été commise lors de l'inscription de l'adresse de Mme Floriana ROBBIANI, administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société. En effet, il y a lieu de lire: Via al Roccolo 13, 6962 Albonago, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176346/18.

(130215033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Luxfiscalia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 134.986.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178928/10.

(130217744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Kybera Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 171.814.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178911/10.

(130218194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

RH Paris 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 136.967.

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mafco Trading Company Limited, une société constituée et établie sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce des Bermudes sous le numéro 1798609 («l'Associé Unique»),

représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 19 novembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de RH Paris 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.967, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 869 du 9 avril 2008 (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant en EUR 952.577,- (neuf cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-dix-sept euros) par l'émission de 13.049 (treize mille quarante neuf) parts sociales nominatives supplémentaires d'une valeur nominale de EUR 73,- (soixante-treize euros) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales avec le paiement d'une prime d'émission par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;

4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant EUR 952.577,- (neuf cent cinquante deux mille cinq cent soixante-dix-sept euros) pour le porter de son montant actuel de 47.450,- (quarante-sept mille quatre cent cinquante euros) à un montant de EUR 1.000.027,- (un million vingt-sept euros).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre 13.049,- (treize mille quarante-neuf) parts sociales supplémentaires ayant une valeur nominale de EUR 73,- (soixante-treize euros) chacune, ainsi que le paiement d'une prime d'émission de EUR 1.011.494,85 (un million onze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-cinq cents).

Troisième résolution

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus déclare:

- souscrire aux 13.049 (treize mille quarante-neuf) parts sociales supplémentaires d'une valeur nominale de EUR 73,- (soixante-treize euros) chacune pour un montant de EUR 952.577,- (neuf cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-dix-sept euros);

- procéder au paiement d'une prime d'émission de EUR 1.011.494,85 (un million onze mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-cinq cents);

par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant EUR 1.964.071,85 (un million neuf cent soixante-quatre mille soixante et onze euros et quatre-vingt-cinq cents) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à EUR 1.000.027,- (un million vingt-sept euros) représenté par 13.699 (treize mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 73,- (soixante-treize euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ EUR 2.430,- (deux mille quatre cent trente euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54216. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174337/72.

(130212721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

ZAI Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.379.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of November.

Before Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of "ZAI Capital Group S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 177.379, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 May 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1631 dated 9 July 2013 (the "Company").

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The name of the sole shareholder and the number of shares held by him are indicated in an attendance list signed by the sole shareholder present, the proxy of the sole shareholder represented and by the members of the Meeting; such attendance-list will remain attached to the original of this deed.

II. It appears from the said attendance list that out of the 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares representing the whole share capital of the Company, all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the sole shareholder present or represented, the sole shareholder being present or represented at the Meeting.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 60,000 (sixty thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 91,000 (ninety-one thousand Euros) by the issuance of 6,000,000 (six million) new shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent), to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new shares through a contribution in cash;

4. Reorganisation of the share capital of the Company by the cancel of the nominal value of the shares and the split of the share capital into 234,444,315 shares without nominal value, and partial reduction of the share capital;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5.1. of the articles of association of the Company;
6. Amendment of the articles 9.3. and 9.5. of the articles of association of the Company;
7. Amendment of the article 6 of the articles of association of the Company by including provisions relating to dematerialised shares;
8. Dismiss of the statutory auditor;
9. Appointment of new statutory auditor; and
10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It was acknowledged that the sole shareholder has waived its right to prior notice of the current Meeting, and has acknowledged having been sufficiently informed of the agenda for the Meeting and confirms that it considers the Meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 60,000 (sixty thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 91,000 (ninety-one thousand Euros) by the issue of 6,000,000 (six million) new shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) (the "New Shares") to be fully paid up through a contribution in cash of a global amount of EUR 60,000 (sixty thousand Euros) (the "Contribution").

Third resolution:

It was resolved to accept the subscription and the payment by the sole shareholder of the New Shares through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given, so that the amount of EUR 60,000 (sixty thousand Euros) is now at the entire disposal of the Company.

Fourth resolution:

It was resolved to reorganize the share capital of the Company by converting all the shares of the Company in shares without nominal value. It is further resolved to split the 9,100,000 (nine million one hundred thousand) shares into 234,444,315 (two hundred thirty-four million four hundred forty-four thousand three hundred fifteen) shares without nominal value. It is further resolved to reduce the share capital by an amount of EUR 1.911,1603 (one thousand nine hundred eleven Euros and thousand six hundred three tenths of Euros) and to allocate this amount to the share premium account of the account.

As a result of the foregoing the share capital of the Company consists of 234,444,315 (two hundred thirty-four million four hundred forty-four thousand three hundred fifteen) shares without nominal value.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it was resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of EUR 89,088.8397 (eighty-nine thousand eighty-eight Euros and eight thousand three hundred ninety-seven tenths of Euros) divided into 234,444,315 (two hundred thirty-four million four hundred forty-four thousand three hundred fifteen) shares without nominal value."

It is also resolved to amend the first sentence of Article 5.2 of the articles of association in the French version so that it be consistent with the English version, and it reads as follows:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à 1.000.000.000 Euros (un milliard d'Euros)."

Sixth resolution:

It was resolved to amend the board meeting convening period from 5 days to 2 days, and therefore to amend the article 9.3. of the articles of association, which shall be read as follows:

" **9.3. Convening notice.** A written notice of meeting shall be sent to all members of the board of directors for every meeting of the board of directors at least five (2) calendar days before the date scheduled for the meeting, except in case of urgency, in which case the nature of the emergency shall be specified in the notice of meeting. Notice of meeting shall

be given by letter or by fax or by electronic mail or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identification of the person who is the author of the document. Notice of meeting may be waived by the consent of each member of the board of directors given in the same manner as that required for a notice of meeting. A special notice of meeting shall not be required for meetings of the board of directors held on the dates and at the times and places determined in a resolution adopted beforehand by the board of directors."

It was furthermore y resolved to amend the quorum and majority rules provided by the articles of association of the Company, so that, in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors, the board of directors may deliberate and act validly only if the majority of the members of the board of directors are present or represented, with at least one (1) class A director and one (1) class B director - the decisions shall be taken by a simple majority of the votes validly cast by the members of the board of directors present or represented, regardless of their classes.

It was therefore resolved to amend the article 9.5. of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

" **9.5. Quorum and majority.** The board of directors may deliberate and act validly only if the majority of the members of the board of directors are present or represented. However, in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A director(s) and class B director(s)), the board of directors may deliberate and act validly only if the majority of the members of the board of directors are present or represented, including at least one (1) class A director and one (1) class B director. If a quorum is not obtained the directors present or represented may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

Decisions shall be taken by a simple majority of the votes validly cast by the members of the board of directors present or represented, regardless of their classes. In case of tied vote, the Chairman shall have a casting vote."

No other amendments are made to article 9 of the articles of association of the Company.

Seventh resolution:

It was resolved to include provisions relating to dematerialized shares and therefore to amend the article 6 of the articles of association, which shall be read as follows:

" **Art. 6. Shares.**

6.1. Form of the shares: All shares of the Company shall be issued either in registered form, in bearer form or in dematerialized form.

6.2. Share register: For registered shares, subject to the provision of article 6.3 of the present articles of association, the Company shall consider the person in whose name the shares are recorded in the register of shareholders to be the owner of those shares or of those fractions. For dematerialized shares, shares are represented by an entry, in the name of their owner or holder, in a securities account with an approved account holder. The account holder may issue (or let issue by the Company) certificates for the dematerialized shares. Should the dematerialized shares being listed, they should then be kept on a single securities account with a single approved account holder. The Company may ask the account holder to be provided with the information indicated in its books, relating to the holders of dematerialized shares, as well as the number of dematerialized shares held by the holders.

6.3. Conversion of shares: Issued shares may be converted into dematerialized shares in accordance with the conversion modalities as set-up by the board of managers of the Company and in compliance with the conditions and procedures laid down by law.

6.4. Depositories: Shares may be held on behalf of one or more persons in a system for the settlement of the securities transactions or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories and their participants being referred to hereinafter as "Depositories") or of a sub-depository designated by one or more Depositories. In such a case the Company, subject to it having received from the Depository with whom those shares are kept in account a certificate, will permit those persons to exercise the rights attaching to those shares. The board of directors or the sole director, as the case may be, may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

Notwithstanding the foregoing, the Company:

- will consider any such person whose shares are held on his/her/its behalf in such system as the holders of the shares for the purposes of article 7 of the present articles of association; and

- will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payment.

6.5. Transfer of shares: Shares held through a securities settlement system or a depository or sub-depository may be transferred in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form.

For registered shares, certificates confirming that an entry has been made in the register of shareholders will be provided to the shareholders and, in the case provided for in article 6.3 of the present articles of association upon request, to the Depositories or sub-depositories recorded in the register.

Other than with respect to the procedures for transfer of fungible shares in the case provided for in article 6.3 of the present articles of association, the transfer of registered shares shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the register of shareholders and dated and signed by the transferor and the transferee, or by their duly-appointed agents. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

Dematerialized shares are transferred via account-to-account transfer in accordance with with the conditions and procedures laid down by law

6.6. Listing of shares: The board of directors, or the sole director, as the case may be, shall make all decisions that are required to be made in connection with a possible offering and/or listing of the shares of the Company on a stock exchange including without limitation executing an underwriting agreement as well as deciding on such listing and the registration of the shares with the depositary system. Such registration may result in conversion of shares into book entry form as long as the shares will be so registered.

6.7. Repurchase of own shares: Within the limits and conditions laid down by Luxembourg law, the Company may repurchase its own shares or cause them to be repurchased by its subsidiaries.

6.8. Indivisibility of shares: The shares are indivisible vis-à-vis the Company, which shall recognize only one legal owner per share or fraction. Owners per indivisum must be represented vis-à-vis the Company by one (1) single person in order to be able to exercise their rights."

Eight resolution:

It was resolved to dismiss EQ Audit S.à r.l., as statutory auditor of the Company.

Ninth resolution:

It was resolved to to appoint Ernst & Young S.A, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, as new statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company with effect as from the date hereof, and as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) as at the date of the listing of the shares of the Company on a regulated market, for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31 st July 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de "ZAI Capital Group S.A.", une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.379, constituée par un acte notarié par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 13 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1631 le 9 juillet 2013 (la "Société").

L' Assemblée est présidée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant une adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le président nomme comme secrétaire Mrs Sophie HENRYON, employée privée, ayant une adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

L' Assemblée élit comme scrutateur Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

I. - Le nom de l'actionnaire unique et le nombre des actions détenu par lui sont indiqués sur la liste de présence signée par l'actionnaire unique présent, le pouvoirs de l'actionnaire unique représenté et par les membres de l' Assemblée; cette liste de présence restera attachée à l'original de cet acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que sur les 3.100.000 (trois millions cent mille) actions, représentant la totalité du capital social de la Société, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour connus par l'actionnaire présent ou représenté, l'actionnaire unique étant présent ou représenté à l'Assemblée.

III. - L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) à 91.000 EUR (quatre-vingt-onze Euros) par l'émission de 6.000.000 (onze million) de nouvelles actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), le tout devant être payé par un apport en numéraire;

3. Paiement et souscription par l'actionnaire unique des nouvelles actions par voie d'apport en numéraire;

4. Réorganisation du capital de la Société, en annulant la valeur nominale des actions, et en divisant le capital social en 234.444.315 (trois cent trente-quatre million quatre cent quarante-quatre mille trois cent quinze) actions sans valeur nominale, et réduction du capital social;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société;

6. Modification des articles 9.3 et 9.5 des statuts de la Société;

7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour inclure des dispositions relatives aux actions dématérialisées;

8. Révocation du commissaire aux comptes;

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes; et

10. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il a été pris acte que l'actionnaire unique a renoncé à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'Assemblée, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette Assemblée a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros) à 91.000 EUR (quatre-vingt-onze mille Euros) par l'émission de 6.000.000 (six millions) de nouvelles actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) (les «Nouvelles Actions») devant être payée par un apport en numéraire d'un montant global de 60.000 EUR (soixante mille Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il a été décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'actionnaire unique des Nouvelles Actions par voie de l'Apport.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée, le montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros) étant maintenant à l'entière disposition de la Société.

Quatrième résolution:

Il a été résolu de réorganiser le capital de la Société, en convertissant toutes les actions de la Société en actions sans valeur nominale. Il a été aussi décidé de diviser les 9.100.000 (neuf millions cent mille) actions en 234.444.315 (deux cent trente-quatre million quatre cent quarante-quatre mille trois cent quinze) actions sans valeur nominale. Il est aussi décidé de réduire le capital de la société d'un montant de 1.911,1603 EUR (mille neuf cent onze Euros et un six trois dix-millièmes d'Euros) et d'allouer ce montant au compte de prime d'émission.

En conséquence de ce qui précède, le capital de la Société est composé de 234.444.315 (deux cent trente-quatre million quatre cent quarante-quatre mille trois cent quinze) actions sans valeur nominale.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** La Société a un capital social de 89.088,8397 EUR (quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-huit Euros et huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dix-millièmes d'Euros) divisé en 234.444.315 (deux cent trente-quatre million quatre cent quarante-quatre mille trois cent quinze) actions sans valeur nominale."

Il est aussi décidé de modifier la première phrase de l'article 5.2 des statuts de la société dans la version française pour le mettre en cohérence avec la version anglaise, et qu'il prenne la teneur la suivante:

"Le capital autorisé de la Société est fixé à 1.000.000.000 Euros (un milliard d'Euros)."

Sixième résolution:

Il a été décidé de modifier la période de convocation du conseil d'administration de 5 jours à 2 jours, et par conséquent de modifier l'article 9.3. des statuts, lequel doit être lu comme suit:

" **9.3. Convocation.** Chaque administrateur sera convoqué par écrit à toute réunion du conseil d'administration au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas les raisons de l'urgence seront spécifiées dans la convocation de la réunion. La convocation à une réunion est envoyée par écrit, par télégramme, par télex ou par email ou par tout autre moyen de communication permettant de garantir l'authenticité du document et l'identification de la personne qui est l'auteur du document. Il pourra être passé outre à cette convocation, dans les formes requises pour la convocation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. "

Il a été ensuite décidé de modifier les règles de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société, de sorte que, dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du conseil d'administration sont présents ou représentés, avec au moins un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées par les membres du conseil d'administration présents ou représentés, indépendamment de leurs classes.

Il a été par conséquent décidé de modifier l'article 9.5. des statuts de la Société, lequel doit prendre la teneur suivante:

" **9.5. Quorum et Majorité.** Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Cependant, dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires, a nommé différentes catégories de administrateurs (c'est-à-dire des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B), le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du conseil d'administration sont présents ou représentés, incluant au moins un (1) administrateur de catégorie A et un (1) administrateur de catégorie B. Si un quorum n'est pas atteint, les administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours après l'envoi d'une notice d'ajournement."

Les décisions sont prises à la majorité des votes valablement exprimés des membres du conseil d'administration présents ou représentés. An cas d'égalité le Président a une voix prépondérante".

Aucune autre modification n'est apportée à l'article 9 des statuts de la Société.

Septième résolution:

Il a été décidé d'inclure des dispositions en relation avec la dématérialisation des actions et par conséquent de modifier l'article 6 des statuts, lequel doit prendre la teneur suivante

" **Art. 6. Actions.**

6.1. Forme des actions: Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative ou au porteur ou sous forme dématérialisée.

6.2. Registre des actions: Pour les actions nominatives, sous réserve des stipulations de l'article 6.3 des présents statuts, la Société considère la personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire de ces actions ou de leurs coupures. Pour les actions dématérialisées, les actions sont représentées par une inscription au nom de leur propriétaire ou de leur détenteur, en comptes-titres auprès d'un teneur de comptes agréé. Le teneur de compte peut émettre (ou faire émettre par la Société) des certificats pour les titres dématérialisés. Si les actions dématérialisées sont cotées, elles sont conservées sur un seul compte-titres auprès d'un seul teneur de comptes agréé. La Société peut demander au titulaire du compte que lui soient fournies les informations indiquées dans ses livres, se rapportant aux détenteurs d'actions dématérialisées, ainsi que le nombre d'actions dématérialisées détenues par les détenteurs.

6.3. Conversion des actions: Les actions émises pourront être converties en actions dématérialisées conformément aux modalités de conversion mises en place par le conseil d'administration de la Société et conformément aux conditions et procédures prévues par la loi.

6.4. Dépositaire: Les actions peuvent être détenues pour le compte d'une ou plusieurs personnes dans un système de règlement livraison ou l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire (lesdits systèmes, professionnels et autres dépositaires sont ci-après définis comme les «Dépositaires») ou sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires. Dans ce cas la Société autorise ces personnes à exercer les

droits attachés à ces actions, sous réserve de la réception par la Société d'un certificat du Dépositaire auprès duquel ces actions sont conservées.

Nonobstant ce qui précède, la Société:

- considère que les personnes dont les actions sont détenues pour son compte dans ces systèmes sont les propriétaires des actions pour les besoins de l'article 7 des présents statuts, et

- effectuera les paiements, par voie de dividende ou de toute autre façon, en numéraire, actions ou d'autres actifs, dans les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire enregistré dans le registre conformément à leurs instructions, et ce paiement libérera la Société de toute obligation concernant ce paiement.

6.5 Transfert d'actions: Les actions détenues par un système de règlement-livraison ou un dépositaire ou sous-dépositaire peuvent être transférées conformément aux procédures d'usage pour le transfert de titres sous forme dématérialisée.

Des certificats confirmant l'inscription dans le registre des actionnaires seront fournis aux actionnaires, ou dans le cas prévu à l'article 6.3 des présents statuts, aux Dépositaires ou sous-dépositaires inscrit dans le registre.

A part pour la procédure pour le transfert d'actions fongibles prévue par l'article 6.3 des présents statuts, le transfert d'actions sera fait par une déclaration écrite de transfert portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants valablement désignés. La Société peut accepter tout autre document, instrument, écrit ou correspondance comme preuve satisfaisante du transfert.

Les actions dématérialisées sont transférées par virement de compte à compte, conformément aux conditions et procédures prévues par la loi

6.6. Admission des actions en bourse: Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut prendre toutes les décisions requises en rapport avec l'éventuel offre et/admission des actions de la société sur un marché réglementé, notamment en signant un contrat de souscription, et en approuvant l'admission et l'enregistrement des actions dans un système de règlement-livraison. Cet enregistrement peut résulter dans la conversion des actions en titres dématérialisés aussi longtemps que les actions seront enregistrées.

6.7. Acquisition d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions, ou les faire racheter par ses filiales, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

6.7. Indivisibilité des actions: Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire par action ou coupure. Les indivisaires d'actions sont représentés à l'égard de la Société par une (1) seule personne capable d'exercer tous leurs droits.

Huitième résolution:

Il a été décidé de révoquer EQ Audit S.à r.l., comme commissaire aux comptes de la Société.

Neuvième résolution:

Il a été décidé de désigner Ernst & Young S.A, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 47771, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date du présent acte, et comme réviseur d'entreprises agréé à compter de la date d'admission des actions de la Société sur un marché réglementé pour une période terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui résoudra sur les comptes au 31 juillet 2014.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont, fait et passé à Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14883.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013165836/360.

(130202462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Core Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 83.369.

Je soussigné, Monsieur Eddy WIRTZ, remets par la présente ma démission de ma fonction d'administrateur de la société anonyme CORE HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B83369, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 Novembre 2013.

Eddy WIRTZ.

Référence de publication: 2013174660/11.

(130213065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Fabri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 53A, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 79.336.

Gemäß Anteilsübertragungsvertrag vom 13. Dezember 2013 lauten die Gesellschafter wie folgt:

SCHOLTES CARRELAGES S. à r. l.

Société à responsabilité limitée

RCS Luxembourg B-46.955

53A, Rue Haute, L-6680 Merttert

Anteile: 5

Herr Marco Schilz

Eisenbahnstraße 16a

54294 Trier

Deutschland

Anteile: 1

L-6680 Merttert, den 13. Dezember 2013.

Unterschrift

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2013178753/21.

(130217955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Fasteged, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.776.

Le bilan au 31.12.2011 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178767/11.

(130218312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Fasteged, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.776.

Le bilan au 31.12.2012 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178766/11.

(130218311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

EFEEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 42.464.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2013

L'Assemblée accepte la démission de STRATEGO INTERNATIONAL de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer pour une période de 6 ans, en remplacement de STRATEGO INTERNATIONAL, Monsieur GRISON Charles né le 15/07/1985 à Uccle (Belgique), manager commercial, demeurant 30, boulevard de Verdun L-2670 LUXEMBOURG. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des autres Administrateurs, du Commissaire et de l'Administrateur délégué pour une période de 6 ans. Le mandat de ces Administrateurs et du Commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Le Conseil d'Administration se compose de Monsieur GRISON Jean-Marc, de Madame VAN AERDE Anne-Marie, de Monsieur GROSSMANN Herbert et de Monsieur GRISON Charles.

L'Administrateur délégué est Monsieur GRISON Jean-Marc avec pouvoir de signature individuelle pour la gestion journalière de la société.

Le Commissaire aux Comptes est LUX-AUDIT S.A.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour E.F.E.X. S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2013178721/24.

(130218201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Foncière CG & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.813.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178750/10.

(130218254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

LPIinvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 84.563.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013177985/10.

(130216722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Licinio e Ceu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4662 Differdange, 43, rue Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 160.537.

—
Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2013.

Référence de publication: 2013177979/10.

(130217319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

D Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.439.

La nouvelle adresse de l'associé Richard Henry Phillips se situe à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom.

La nouvelle adresse de l'associé Stuart David Michael Grylls se situe à 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom.

La nouvelle adresse de l'associé Natalie Catherine Kolbe se situe à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176614/16.

(130216184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

BRCS S.A., Barentz Ravago Chemical Specialist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

In the year two thousand and thirteen on the fifth day of December
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Barentz Ravago Chemical Specialist S.A., in abbreviated form BRCS S.A. " a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, trade register Luxembourg section B number 91.789, incorporated by deed dated on 12 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 316 of 25 March 2003; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on the July 1st, 2013 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2051 of 23 August 2013.

The meeting is presided by Mr. Benoît Parmentier, professionally residing at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Flora Gibert, with professional address in Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - Closed, the attendance list let appear that the 1,000,000 (one million) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,915,556.55 so as to raise it from its present amount of EUR 30,520,961 to 32,436,517.55 by the issue of 62,762 new shares with no nominal value each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 15.45, the whole to be paid by contribution in kind.

2. - Subscription, payment - Auditor report

3.- To change the number of shares so that the capital will be represented by 1,000,000 of shares with no nominal value by increase of the par value of the shares. Reallocation to the shareholders.

4.- Amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,915,556.55 so as to raise it from its present amount of EUR 30,520,961 to 32,436,517.55 by the issue of 62,762 new shares with no nominal value each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 15.45, the whole to be paid by contribution in kind.

Second resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 62,762 new shares Barentz International B.V.

Intervention - Subscription - Payment

The issue of the new shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 15,45 to be allocated to the share premium account.

The subscriber Barentz International B.V. prenamed here represented by Mr. Benoît Parmentier by virtue of the resolutions taken by the Board of Directors of the concerned companies which will remain annexed to the present deed declare and acknowledge that new shares and the total share premium have been fully paid up as follows:

Through a contribution in kind of shares, as follows:

- 100% of the shares issued by BARENTZ RAVAGO CHEMICAL SPECIALIST CZECH, s.r.o. (BRCS CZ), having its registered seat at Klatovy IV, ZA Trati 752, postcode 339 01, Czech Republic, registration number 29160456, representing 100 % of its current entire corporate share capital and such contribution being valued at EUR 1,915,572.-.

The subscriber represented as stated above has also declared that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by Ernst & Young, an independent auditor (Réviseur d'Entreprises Agréé), represented by Werner Weynand, and its report dated December 5, 2013 concludes as follows:

Conclusion:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the total amount of the capital increase in relation to the issuance of new shares."

Third resolution:

Following the capital increase the capital is set at 32,436,517.55 - allocated as follows:

Barentz International BV:	496,169 shares
RAVAGO S.A.:	339,521 shares
Ravago Distribution S.A.:	138,568 shares
Ravago Production S.A.:	88,504 shares
	<u>1,062,762 shares</u>

The meeting decides to change the number of the shares by increase of their par value and reduction of their number so that the capital will be set at EUR 32,436,517.55 represented by 1,000,000 shares with no nominal value.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 32,436,517.55 (thirty two million four hundred and thirty six thousand five hundred and seventeen Euro and fifty five cents) represented by 1,000,000 (one million) shares with no nominal value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about three thousand Euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize le cinq décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Barentz Ravago Chemical Specialist S.A., en abrégé BRCS S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 16 rue Notre Dame, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 91789 constituée suivant acte reçu le 12 février 2003 publié au Mémorial C numéro 316 du 25 mars 2003 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 1^{er} juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2051 du 23 août 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert demeurant professionnellement à Luxembourg Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Il appert de la liste de présence que les un million (1.000.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.915.556,55 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.520.961 à EUR 32.436.517,55 par l'émission de 62.762 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 15,45, à libérer par apport en nature.

2. - Souscription, Paiement, Rapport de réviseur

3. - Modification du nombre d'actions de sorte que le capital soit représenté par un million d'actions sans désignation de valeur nominale par augmentation du pair comptable.

4. - Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour refléter ces actions.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.915.556,55 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.520.961 à EUR 32.436.517,55 par l'émission de 62.762 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 15,45, à libérer par apport en nature.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 62.762 actions nouvelles, Barentz International BV.

Intervention - Souscription - Libération

L'émission des actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant total de EUR 15,45, à affecter au compte prime d'émission de la société

Le souscripteur prénommé Barentz International BV représenté aux présentes par Monsieur Benoit Parmentier prénommé en vertu des résolutions prises en ce sens par le conseil d'administration des sociétés concernées demeurées annexées aux présentes déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites et la prime d'émission ont été intégralement libérées par l'apport en nature de

- 100% des actions, émises par BARENTZ RAVAGO CHEMICAL SPECIALIST CZECH, s.r.o. (BRCS CZ), ayant son siège social à Klatovy IV, ZA Trati 752, postcode 339 01, Czech Republic, immatriculée sous le numéro 29160456, représentant 100 % de son capital actuel et étant évaluées à EUR 1.915.572,-.

Il résulte des procurations émises par chaque apporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du reviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 5 décembre 2013 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Ernst & Young, représenté par Werner Weynand, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the total amount of the capital increase in relation to the issuance of new shares."

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital, le capital est fixé à EUR 32.436.517,55 alloué comme suit:

Barentz International BV:	496.169 actions
RAVAGO S.A.:	339.521 actions
Ravago Distribution S.A.:	138.568 actions
Ravago Production S.A.:	88.504 actions
	<u>1.062.762 actions</u>

L'assemblée décide de modifier le nombre d'actions représentatives du capital social en augmentant leur pair comptable de sorte que le capital soit fixé à EUR 32.436.517,55 représenté par 1.000.000 d'actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-deux millions quatre cent trente-six mille cinq cent dix-sept Euros et cinquante-cinq Cents (EUR 32.436.517,55) représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois mille Euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56100. Reçu soixante-quinze euros (EUR 15,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013174579/187.

(130213175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

S.A. Grand Garage Olivier ORIGER, Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 112.780.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire W B M
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013177237/13.

(130215535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Müller Trade AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 96.180.

—
Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 9. Dezember 2013

Folgende Beschlüsse wurden gefasst:

Erster Beschluss:

Der Verwaltungsrat beschließt, mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Frau Bianca MÜLLER, wohnhaft in L-9147 Erpeldange, Parc Welwert 3A, von ihrer Funktion als Delegierte des Verwaltungsrats anzunehmen.

Zweiter Beschluss:

Der Verwaltungsrat beschließt, mit sofortiger Wirkung, Herrn Bernd MÜLLER, Privatangestellter, geboren am 15. März 1982 in Sankt Vith, wohnhaft in B-4770 Amel, Auf Kahlert 24, auf unbefristete Dauer, zum technischen Direktor zu ernennen. Herr Bernd MÜLLER ist im Rahmen seines Mandates ebenfalls mit der täglichen Geschäftsführung betraut. Er verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige und uneingeschränkte Unterschrift.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. Dezember 2013.

Für MÜLLER TRADE A.G.

Atkiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013179043/22.

(130217854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Northwest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 66.233.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013179062/12.

(130218460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Mercure & Benz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l' Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 47.099.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179027/10.

(130217697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Mercure & Benz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l' Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 47.099.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2013.
Référence de publication: 2013179029/10.
(130217699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Willis Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 182.254.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty ninth day of the month of November.
Before Maître Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Willis Lux Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 181 611.

represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) Willis Lux Holdings 2 S.à r.l. which is hereby established as follows.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by the present articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The Company's name is "Willis Lux Holdings 2 S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period of time.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's issued share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of partners, adopted in the manner required for the amendment of articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners.

The members of the board of managers might be split in two categories, respectively denominated "Class A managers" and "Class B managers". Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The managers are appointed and removed at any time, with or without cause, by decision of the general meeting of the partners which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of partners has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 20. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and to the extent Class A managers and Class B managers were appointed, at least one Class A manager and one Class B manager must be present or represented.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Class A manager and Class B manager, such resolutions must be approved at least one Class A manager and one Class B manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. The signature of the managers may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Partners decisions

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred by the Law for general meeting of partners.

Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails, to represent him at the general meetings of partners.

Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

Partners' meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to partners to their address appearing in the register of partners held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

The management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the partners at their addresses inscribed in the register of partners held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. The signature of partners may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when adopted by partners representing more than half of the share capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of share capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the share capital and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Partners representing one hundred percent of the issued share capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the registered office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five per cent of the net profit will be allocated to the statutory reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The applicable legislation here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of the present articles of association and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Willis Lux Holdings S.a r.l., pre-named and represented as stated here-above, and fully paid up by the appearing party to the Company by a contribution in kind consisting in 25,000 (twenty five thousand) shares that it holds in Asa HoldCo GmbH, a Limited company incorporated under the laws of Germany, having its registered office in Frankfurt am Main and being registered with the commercial register (Handelsregister) of the local court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under number HRB 97456 (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind is valued based on a valuation report of the board of managers of Willis Lux Holdings S.à r.l. at an amount of EUR 54,000 (fifty four thousand Euros).

Proof of the Contribution in Kind and the payment of the subscription price of EUR 54,000 (fifty four thousand Euros) by such Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Out of the amount of the Contribution in Kind, an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is allocated to the share capital of the Company, and the balance to the freely available share premium.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed to the Board of managers of the Company for an undetermined period:

Class A Manager:

- Mr Stuart Banks, with professional address at Millbank Tower, 30th Floor, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom.

Class B Manager:

- Mrs Ingrid Moinet, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mrs Annick Clerinx, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mr Christian Ralison, with professional address at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg

In accordance with article eleven of articles of association, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaît:

«Willis Lux Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181 611.

Représenté par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant tel que représenté a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée est dès lors constituée par la partie comparissant et qui en deviendra de ce fait actionnaire. La société sera régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur

Art. 2. La dénomination de la société sera "Willis Lux Holdings 2 S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (1 euro) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «gérants de catégorie A» et «gérants de catégorie B». Une telle classification des gérants doit être enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de chaque gérant, à condition toutefois que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le conseil de gérance, par le gérant unique ou, dans le cas de catégories de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du conseil de gérance, sauf s'il y a urgence sociale ou autre, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnée dans l'avis. Cette convocation peut être omise avec l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par un des gérants ou, dans le cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par toute manière telle que approuvée lors du conseil de gérance en question.

Les copies ou extraits de ces procès qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signés par l'un quelconque des gérants ou, dans le cas de classes de gérants, par une classe A et un gérant de classe B, ou par toute manière telle que approuvée lors du conseil de gérance en question ou à une réunion du conseil ultérieure.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil de gérance. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution unique, envoyées par lettre, télécopie ou courrier électronique.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Les assemblées générales des associés doivent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés détenues par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, elle peut être tenue sans préavis.

La direction peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmis par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mails.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites dans le registre des associés détenues par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions.

Les résolutions prennent effet dès l'approbation de la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Une résolution circulaire écrite unanime peut être passée à tout moment sans préavis.

Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyées par lettre, télécopie ou courrier électronique.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Et toute décision pour changer la nationalité de la Société doit être prise par les associés représentant cent pour cent du capital social émis.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursés par les associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par «Willis Lux Holdings S.à r.l.», prénommé et représenté comme dit ci-dessus, et ont été intégralement libérées suite à un apport en nature par la partie comparante à la Société de 25,000 (vingt-cinq mille) actions qu'elle détient dans Asa HoldCo GmbH, une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit allemand, ayant son siège social à Frankfurt am Mein et inscrite au registre commercial (Handelsregister) de la cour locale (Amtsgericht) de Frankfurt am Mein sous le numéro HRB 97456 (l'"Apport en Nature").

L'évaluation de l'Apport en Nature est basée sur un rapport d'évaluation du conseil de gérance de Willis Lux Holdings S.à r.l. à un montant de EUR 54,000 (cinquante-quatre mille euros).

Une preuve de l'Apport en Nature et du paiement du prix de souscription de EUR 54,000 (cinquante-quatre mille euros) par cet Apport en Nature a été montré au notaire soussigné.

Du montant de l'Apport en Nature, un montant de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros) a été alloué au capital social de la Société et la balance à la prime d'émission librement disponible.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes composeront le conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée

Gérant de catégorie A

- Monsieur Stuart Banks, avec adresse professionnelle à Millbank Tower, 30th Floor, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom.

Gérant de catégorie B

- Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Madame Annick Clerinx, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Christian Ralison, avec adresse professionnelle au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

- 2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54746. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171881/456.

(130208910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

KED Resources Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.635.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un acte notarié d'apport en nature exécuté en date du 25 novembre 2013 entre:

- Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145702,

Et,

- KED Resources Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182564,

que les huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents de Dollars Américains (USD 0,05) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., susnommée, à KED Resources Luxembourg 1 S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par KED Resources Luxembourg 1 S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 Décembre 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013178905/30.

(130218001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

In the year two thousand and thirteen, on the vingt-huit novembre.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) The company MGE VENICE LLC, with its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801 (United States of America), registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 3615225,

2) the company Outlet Site Holdings S.à r.l., with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.117,

both represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MF Venice S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 118584, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 20, 2006, published in the Mémorial C 1917 of October 12, 2006, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on March 30, 2009, published in the Mémorial C 940 of May 5, 2013,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The appearing parties decide to increase the capital to the extent of one hundred and fifty Euro (EUR 150.-) in order to raise it from the amount of fifty two thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 52,875.-) to fifty three thousand and twenty five Euro (EUR 53,025.-) by the issue of six (6) new class B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing class B shares.

Subscription and payment

The six (6) new class B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each are subscribed as follows:

- the six (6) new class B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, are subscribed by the company MGE VENICE LLC, pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of one hundred and fifty Euro (EUR 150.-).

The said contribution in cash of the total amount of one hundred and fifty Euro (EUR 150.-). This amount is now at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty three thousand and twenty five Euro (EUR 53,025.-), represented by seven hundred and seven (707) class A shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, and one thousand four hundred and fourteen (1,414) class B shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

All shares, whatever their class, have the same rights and obligations."

Third resolution

The appearing parties decide to adopt an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the following year, acknowledge that as an exception, the accounting year which has begun on April 1, 2013 will end on December 31, 2013, and decide to amend subsequently articles 21 and 22 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty one December of the following year."

" **Art. 22.** Each year on the thirty one December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) La société MGE VENICE LLC, avec siège social à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée à la "Division of Corporations" dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3615225,

2) la société Outlet Site Holdings S.à r.l., avec siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 178.117,

toutes les deux représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "MF Venice S.à r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118584, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial C 1917 du 12 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C 940 du 5 mai 2013,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparantes décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante Euros (EUR 150,-) pour le porter de son montant de cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 52.875,-) à cinquante-trois mille vingt-cinq Euros (EUR 53.025,-) par l'émission de six (6) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de classe B existantes.

Souscription et libération

Les six (6) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sont souscrites comme suit:

- les six (6) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sont souscrites par la société MGE VENICE LLC, prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en espèces de cent cinquante Euros (EUR 150,-).

Le versement en espèces d'un montant total de cent cinquante Euros (EUR 150,-). Ce montant est désormais à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-trois mille vingt-cinq Euros (EUR 53.025,-) représenté par sept cent sept (707) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et par mille quatre cent quatorze (1.414) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales, quelle que soit leur classe, ont les mêmes droits et obligations."

Troisième résolution

Les comparantes décident d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de l'année suivante, constatent qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} avril 2013 prendra fin le 31 décembre 2013, et décident de modifier dès lors les articles 21 et 22 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante."

" **Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.150,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2013. Relation GRE/2013/4879. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174970/131.

(130213301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Digital Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.874.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178677/10.

(130218457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.597.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dlux Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013178660/11.

(130218544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Café de la Place Bissen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7780 Bissen, 8, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 148.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013178599/10.

(130218521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

RGC Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.460.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Richard Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 9. Dezember 2013.

RGC Prop Co. C S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013177226/21.

(130215599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

SK Property, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.012.

Par résolutions signées en date du 4 décembre 2013, l'actionnaire unique a décidé de nommer Sargis Karapetyan, avec adresse professionnelle au 13/5, Bldg. 1, Podkolokolny lane, 109028 Moscou, Russie, au mandat d'administrateur A, avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177286/13.

(130216071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Useful Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178324/10.

(130216635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.776.100,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 Décembre 2013.

Référence de publication: 2013178292/10.

(130217503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Téléphone Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.152.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le deuxième jour du mois de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Badger Brewin'Jake s.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B44.152, représentée par son gérant unique Monsieur Paul Hauffels, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, «l'Associé Unique».

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société à responsabilité limitée TELEPHONE SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 401 en l'an 1993, modifié par le Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg le 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 307 du 26 avril 2001, RCS Luxembourg B numéro 44.152 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-trois euros et quatre-vingt quinze cents (EUR 123,95,-) chacune, entièrement libérées.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des parts dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre et que décharge pleine et entière est donnée au gérant en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels

passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7 - que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Sylvain Lutz, né le 15 janvier 1949 à Sarreguemines, demeurant à F-57200 Remelting, 4 Rue des Vignes et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Sylvain Lutz, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoirs

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Paul Hauffels, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 décembre 2013. LAC / 2013 / 55071. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174411/63.

(130213012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

LEC Sàrl, Low Energy Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.012.

Les statuts coordonnés au 29/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013172385/12.

(130209841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Reflex Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.565.

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «REFLEX INVESTMENT S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108 565, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 08 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro

1067 du 20 octobre 2005, page 51202 (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 985 du 12 mai 2009.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Madame Brigitte ANDRE, directeur administratif, née le 23 avril 1971 à Saint-Mard, demeurant professionnellement au 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange,

2.- Monsieur Stan TORBA, expert-comptable, né le 15 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange.

Lesquelles personnes comparantes ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société au 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.»

Dont acte, fait et passé Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les parties comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. ANDRE, S. TORBA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15922. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013174332/33.

(130212419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Tournai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.948.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 04 décembre 2013 entre MATSOTO FOUNDATION et Monsieur Michael John DAVIES les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Michael John DAVIES domicilié à The Springs 11, Street 1, Villa 27, Dubai, UAE détient 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

- MATSOTO FOUNDATION domicilié à 6 Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, Liechtenstien et immatriculé sous le numéro FL - 002,142.271-2 auprès du «Registre Public du Liechtenstein» ne détient plus aucune part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2013178299/17.

(130216678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Sheep & C° S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 167.974.

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Filip DE SCHAEPMEESTER, administrateur de société, né à Gand (Belgique) le 30 janvier 1973, demeurant à B-9070 Heusden, Moerstraat, 8, détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Madame Isabelle COPPEJANS, administrateur de société, née à Gand (Belgique) le 14 janvier 1974, demeurant à B-9070 Heusden, Moerstraat, 8, détentrice de cinquante (50) parts sociales.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 31 octobre 2013, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "SHEEP & C° S. à r.l." (numéro d'identité 2011 24 56 083), avec siège social à L-2561 Luxembourg, 31, route de Strasbourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 167.974, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 1190 du 11 mai 2012,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2561 Luxembourg, 31, route de Strasbourg à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 1^{er} novembre 2013 et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

Les associés approuvent les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 sur la base du bilan et du compte de pertes et profits établis par le gérant.

Une copie desdits bilan et compte de pertes et profits, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les associés constatent qu'à la date du 31 décembre 2012, la somme bilantaire s'élève à EUR 11.137,24.- et que la perte se chiffre à EUR 1.362,76.-.

Les associés décident d'affecter le résultat au 31 décembre 2012 en reportant la prédite perte de EUR 1.362,76.-.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 novembre 2013. Relation: CAP/2013/4466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 décembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013172834/50.

(130210656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Coton Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 158.047.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013177676/11.

(130217004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 83.846.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 18. Oktober 2013
(die "Versammlung")*

KPMG Luxembourg, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 149133), wird zum Kommissar ("commissaire aux comptes") des zum 28.02.2014 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Der Geschäftssitz wird verlegt von der jetzigen Adresse 31 rue Schafsstrachen, L-2510 Luxembourg zu 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung vom 1. März 2014.

Luxemburg, den 6. November 2013.

Beglaubigte Kopie

Für OTTO FINANCE LUXEMBOURG A.G.

Roger Molitor

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2013178112/18.

(130216827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Oryx Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 18, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 104.687.

Dépôt rectificatif du dépôt n° L 130134261

Aux actionnaires

Par la présente, nous vous prions de prendre acte de notre démission du mandat d'administrateur de votre société à dater du 2 juillet 2013.

Steinfort, le 2 juillet 2013.

Françoise Gravé.

Référence de publication: 2013178111/12.

(130216781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ECommerce Taxi Bangladesh S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 182.290.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Partnership Agreement") of ECommerce Taxi Bangladesh S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 27 November 2013

1. Partners who are jointly and severally liable. ECommerce Taxi (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.457 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "ECommerce Taxi Bangladesh S.C.Sp."

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends The Partnership commences as from 27 November 2013, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der ECommerce Taxi Bangladesh S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), abgeschlossen am 27. November 2013

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. ECommerce Taxi (GP) S.à r.l, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société a responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 180.457 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "ECommerce Taxi Bangladesh S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 27. November 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013171433/78.

(130209541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

SODEVIBOIS, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 29.972.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme
SODEVIBOIS, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF
Société anonyme

Référence de publication: 2013176235/17.

(130214163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Autolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.047.

—
Les déclarations au 31 décembre 2012 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises
et

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2012 de la maison mère RODENBOURG PARTICIPATIONS S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176491/13.

(130216243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Tricol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.605.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRICOL S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013176293/12.

(130214536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Apollo Synergie (Lux) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.738.

—
Par résolutions prises en daté du 14 novembre 2013, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013176429/12.

(130216233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Avelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8252 Mamer, 14, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 142.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013170091/14.

(130207791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Tungsten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.440.

Extrait des Résolutions prises par l'Associée Unique en date du 5 décembre 2013

L'Associée unique a décidé de reconduire les mandats suivants:

- Madame Natalia Venturini, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Madame Candice De Boni, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Windstar Limited, Gérant A, ayant son siège social Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10.

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169968/16.

(130206979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Varian Semiconductor Equipment Associates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.212.

En date du 25 novembre 2013, l'associé unique de la Société, Varian Semiconductor Equipment Associates (Gibraltar), Limited, une société constituée et régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée à Gibraltar sous le numéro d'immatriculation 98202, a transféré la propriété des 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune détenues dans le capital social de la Société à Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.297.

Il en résulte que la Société Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S. est le nouvel associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013170034/19.

(130207205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.
